

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél, Fax : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2015

Membres Présents : Mesdames Marie-Claude FONTAINE-PASCAL, Jacqueline DOLLEGEAL, Marie-Laure MEIRONE, Messieurs Georges ROMEO, Kerouan LE ROUX.

Absents excusés : Mme Agnès CLEMENT,

Secrétaire de séance : Georges ROMEO

Date de la convocation : 07 mai 2015

ORDRE DU JOUR :

- * Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- * Renouvellement de la ligne de trésorerie
- * Demande de subvention de l'association Augustine
- * Questions diverses

Début de Séance : 15H

APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL :

Approuvé à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE :

Georges ROMEO rappelle le fonctionnement de la ligne de trésorerie : celle en cours se termine le 31 mai 2015. Il convient d'en demander le renouvellement pour un montant similaire ; soit 50 000 €. Le tirage maximum au cours de l'année écoulée a été de 26 000 €. Afin de solder l'encours, il sera procédé au remboursement de 20 000 € avant le renouvellement.

Voté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AUGUSTINE :

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL donne lecture de la demande de subvention de l'association Augustine, créée en 2009 pour s'occuper des chats errants sur le territoire de la commune et dont Annie PASCAL est présidente. Elle donne également lecture de l'article L211-27 du Code rural et de la pêche maritime qui indique que le maire peut, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux.

La gestion, le suivi sanitaire de la population des chats seront placés sous la responsabilité de ladite association. Marie-Claude FONTAINE-PASCAL propose d'attribuer une subvention de 200 € à l'association Augustine.

Il est alors évoqué la situation de Mme VELT qui possède plusieurs chats dont il n'est pas possible de savoir s'ils sont stérilisés ou pas. Marie-Claude indique qu'elle prendra contact avec la SPA pour obtenir plus d'informations.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Georges ROMEO donne un compte-rendu de la manifestation contre la fermeture d'une classe à l'école de Séderon. Le 07 mai, un groupe constitué d'élus, d'élèves, de parents d'élèves, habitants se sont rendus à Valence pour une rencontre avec le Préfet et l'inspecteur d'académie. A la suite de quoi, l'espoir de voir cette décision de fermeture de classe repoussée, voire annulée, a été ressenti.
- Marie-Laure MEIRONE informe que la maintenance annuelle a été effectuée à la station de traitement de l'eau par UV et qu'une vanne et un réducteur de pression doivent être mis en place au bassin.
- Marie-Claude FONTAINE-PASCAL informe que le pont traversant le ruisseau de La Saulce est sérieusement endommagé au niveau des culées, qu'un technicien du SMIGIBA viendra sur place prochainement.
- Marie-Laure MEIRONE demande si la technicienne du SDED (Syndicat des Energies de la Drôme) a repris contact. Marie-Claude FONTAINE-PASCAL répond qu'elle lui téléphonera.
- Marie-Claude FONTAINE-PASCAL a sollicité l'entreprise Richard TP pour le rebouchage des trous sur les voies communales avec de l'enrobé à froid. Elle attend le devis.
- Jacqueline DOLLEGEAL demande s'il serait possible de reboucher les trous dans les façades arrière et avant de l'église. Marie-Claude FONTAINE-PASCAL contactera Claude GAUTHIER pour voir s'il peut intervenir.

Fin du Conseil Municipal à 17H55

Questions du public :

- Henri DELHOMME demande que les habitants soient informés lorsque les travaux sur le réseau d'eau sont terminés.
- Il souhaite savoir quand les coupes de bois seront réalisées. Marie-Claude FONTAINE-PASCAL répond que ce serait fait très prochainement.
- Mme BOGAERT remercie le conseil municipal pour l'enlèvement de la buse devant les logements communaux.
- Elle souhaite connaître à quelle pression arrive l'eau dans les habitations. Marie-Laure MEIRONE répond que normalement c'est 5 bars, mais il peut y avoir des variations en fonction de la situation des habitations.
- Annie PASCAL remercie le conseil municipal pour la subvention attribuée à l'association Augustine.

Le secrétaire,

Georges ROMEO